

Nom	Date de prise d'effet	Numéro d'assurance-maladie du Nunavut
-----	-----------------------	---------------------------------------

▲
Réservé à l'administration

Formulaire d'inscription au régime d'assurance-maladie



Important : Pour obtenir plus de renseignements sur l'inscription, veuillez consulter l'endos de ce formulaire Ministère de la Santé

Les nouveaux résidents du Nunavut qui arrivent **d'ailleurs au Canada** doivent joindre à ce formulaire une copie lisible de leur Certificat de naissance et de la carte d'assurance-maladie (de la province ou du territoire où ils sont actuellement inscrits).

On peut également exiger d'autres documents comme un contrat de travail ou une preuve de résidence.

Les demandeurs provenant **de l'extérieur du Canada** qui déménagent au Nunavut doivent joindre une copie des documents d'immigration officiels. (Les photocopies lisibles des originaux seront acceptées).

Pour d'autres renseignements sur l'inscription ou d'autres programmes, visitez notre site Web : www.health.gov.nu.ca.

A : Nom de la personne à inscrire au régime d'assurance-maladie (doit être un résident permanent) *Dans la case « statut ethnique », inscrivez le chiffre correspondant à votre situation 1 - Inuit 2 - Indien inscrit 3 - Autre

(Écrivez en lettres moulées) Nom	Prénom	Sexe	Statut ethnique	Date de naissance j/m/a	Ancienne prov.	Ancien n ^o d'assurance-maladie

Si vous avez indiqué 1 ou 2 pour statut ethnique, consultez la section I pour plus de détails.

B: Adresse postale et numéros de téléphone (les adresses « Poste restante » ne sont pas acceptées à Iqaluit)

Adresse postale : C.P. / Collectivité / Territoire / Code postal

Adresse électronique	Téléphone résidentiel	Nom de l'employeur et numéro de téléphone
----------------------	-----------------------	---

C : Pour éviter les retards, veuillez répondre à TOUTES les questions suivantes (en lettres moulées).

Combien de temps prévoyez-vous résider au Nunavut? De façon permanente De façon temporaire jusqu'au(j/m/a)...

Résidiez-vous à l'extérieur du Canada avant de déménager au Nunavut? OUI NON (Dans l'affirmative, consultez la section E pour plus de détails)

Quand êtes-vous arrivé au Nunavut?(j/m/a)

Raison de votre déménagement au Nunavut. TRAVAIL ÉTUDES AUTRE

Les membres de votre famille immédiate ont-ils tous emménagé avec vous au Nunavut? OUI NON Dans la négative, précisez (voir la section G)

Avez-vous récemment quitté : les Forces canadiennes ou un pénitencier fédéral? OUI NON Dans l'affirmative, inscrivez la date de départ(j/m/a).....

D : Déclaration

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts. **Donner de faux renseignements pour bénéficier de la couverture du régime d'assurance-maladie du Nunavut constitue une infraction.**

▼ Cochez une seule case

Si le demandeur a moins de 19 ans, le formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal.

Demandeur

Parent

Tuteur légal

.....
Nom en lettres moulées

.....
Signature

.....
Date

E : Documents d'immigration exigés

Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne, vous devez fournir des documents d'immigration pour l'inscription à l'assurance-maladie du Nunavut. D'autres documents peuvent être exigés aux fins de vérification. Les photocopies de bonne qualité sont acceptées.

F : Personnes non admissibles au régime d'assurance-maladie du Nunavut

- ▶ Touristes, personnes de passage et visiteurs
- ▶ Personnes occupant un emploi temporaire, à durée déterminée ou saisonnier pendant moins de 12 mois consécutifs
- ▶ Membres de la GRC, des Forces canadiennes ou des forces de l'OTAN
- ▶ Détenus d'un pénitencier fédéral
- ▶ Étudiants canadiens qui déménagent au Nunavut pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement du Nunavut
- ▶ Étudiants n'étant pas d'origine canadienne munis d'un visa valide pour une période de moins de 12 mois
- ▶ Réfugiés ou demandeurs du statut de réfugié
- ▶ Les titulaires d'un visa d'emploi pour une période de moins de 12 mois
- ▶ Les titulaires d'un permis ministériel (certaines exceptions s'appliquent)

G : Membres d'une famille qui ne déménagent pas tous en même temps

absent de la province ou du territoire A jusqu'à ce que le reste de sa famille vienne le rejoindre (dans un délai maximal de 12 mois).

Si une personne à charge (enfant) demeure dans la province ou le territoire A pour ses études et que les deux parents ont déménagé au Nunavut, la personne à charge sera considérée comme une résidente du Nunavut dans le cadre du régime d'assurance-maladie. Dans ce cas, il est nécessaire de fournir les documents attestant que la personne à charge fréquente un établissement d'enseignement.

H : Modification des renseignements personnels

Il est important que le Service d'inscription au régime d'assurance-maladie soit informé de tout changement de nom, de statut ethnique ou d'adresse, ainsi que de toute période de résidence temporaire ailleurs qu'au Nunavut.

Vous pouvez obtenir un « formulaire de demande de modification des renseignements personnels » (vert) auprès d'un centre de santé, d'un bureau de santé publique ou d'un hôpital du Nunavut.

I : Vérification du statut ethnique

Les personnes ayant indiqué qu'elles sont inuit doivent présenter leur carte de bénéficiaire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et les personnes qui possèdent le statut d'Indien inscrit doivent présenter leur carte d'AADNC.

S'il est dans l'impossibilité de fournir ces documents, le demandeur doit s'inscrire en tant que « non-autochtone » jusqu'à ce que le statut puisse être confirmé au Service d'inscription.

Toutefois, les personnes qui ne s'inscrivent pas en tant qu'Inuit ou Indien inscrit risquent de perdre leur admissibilité aux Services de santé non assurés. Il est donc important de fournir les documents exigés en même temps que la demande.

J : Date de prise d'effet de la protection du régime d'assurance-maladie

La protection du régime d'assurance-maladie prend effet le 1^{er} jour du 3^e mois suivant votre arrivée au Nunavut, à condition que vous répondiez à tous les critères d'admissibilité.

Coordonnées pour l'envoi du formulaire ou toute question sur l'inscription

Les télécopies ne sont pas acceptées. Vous devez faire parvenir votre formulaire à l'adresse ci-dessous :

Ministère de la Santé
Programmes d'assurance-maladie
Gouvernement du Nunavut
a/s du Service d'inscription au régime d'assurance-maladie
C. P. 889
Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
1 800 661-0833
Courriel : nhip@gov.nu.ca
Site Web : www.health.gov.nu.ca



Rappel : Ayez votre carte d'assurance-maladie en votre possession en tout temps

Ministère de la Santé